

LES RAPPORTS DU MAKHZEN AVEC SES MARGES AU XIX^e SIECLE LE CAS DE LA MAISON D'ILIGH

par

Paul PASCON* et Mohamed NAJI*

De nombreux observateurs européens au milieu du XIX^e siècle ont affirmé l'existence d'un « Etat » du Tazerwalt (1), indépendant du Royaume du Maroc, sans que puisse être opposées ou apportées des informations critiques prises directement à la source. Avec les correspondances politiques de la Maison d'Iligh, il est possible aujourd'hui d'y voir plus clair.

Pour apprécier les rapports de personnes et des statuts entre les souverains marocains et les chefs de la Maison d'Iligh, on peut sélectionner quelques indicateurs précis : le protocole épistolaire, les échanges de biens, la forme des rencontres, etc.

Le protocole épistolaire est un bon critère quand on connaît l'importance du signe dans les chancelleries (2). Dans les secrétariats d'Etat, une lettre envoyée et reçue l'est dans un cadre public défini, de notoriété large; sa rédaction et sa lecture, quoiqu'intéressant directement un petit nombre de personnes, ne sont jamais totalement secrètes. Dans le courrier privé moderne, l'anonymat et la discrétion permettent souvent d'échanger, dirions-nous, « en tête à tête ». Rien de comparable dans la correspondance officielle : le facteur est un courrier exprès qui sait ce qu'il porte (lettre royale) même s'il n'en connaît pas le contenu. Le départ et l'arrivée de la missive sont connus, la lecture attendue, les effets surveillés, la matière en est rapidement dissipée.

Durant toute la vie politique de Husayn b. Hachem, donc de 1842 à sa mort en 1886, les souverains alawites — Sidi Mohammed b. Abderrahman et Hassan I^{er} — ne se sont adressés au chef de la Maison d'Iligh, qu'avec l'apostrophe de « Notre ami » (*muhqabanâ*) c'est-à-dire avec un désir évident de distinction extraordinaire à l'égard d'un chef politique établi dans les marges de la souveraineté du Makhzen.

* Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat.

(1) Le Tazerwalt est une petite cuvette aride entourée par de hauts plateaux mieux arrosés, située à 110 km au sud d'Agadir et 40 km à l'est de Tiznit. Dans cet emporium des grandes caravanes transahariennes du milieu du XIX^e siècle — avec Agoulmin — la vie politique, commerciale et religieuse était dirigée par un dipôle : le Château d'Iligh et la Zaouia de Sidi Ahmad ou Moussa.

(2) Sur la chancellerie alawite voir P. PASCON (1976-1977), p. 165 sq.

En d'autres termes, la couronne marocaine s'adresse au chef du Tazerwalt, comme si celui-ci était un particulier de haut prestige, un homme de religion ou de science, et non comme elle le ferait à l'égard d'un homme qui administre une partie des populations du Royaume. Or le contenu des lettres contredit sans discussion les sous-entendus de l'apostrophe, puisqu'il est presque toujours question justement de politique et des relations avec ses sujets. Il serait intéressant de rechercher dans les archives d'Etat au XIX^e siècle, combien de personnages ayant des rôles politiques et gouvernant des personnes, pouvaient recevoir des lettres de ce type.

Mais voyons maintenant comment Husayn b. Hachem s'adresse en retour aux deux souverains avec lesquels il a eu à correspondre. Aucune ambiguïté : il les considère toujours comme dirigeant la communauté musulmane de tout le Maroc, y compris des populations que lui-même administre, et ceci ne souffre aucune exception, même aux plus forts moments des crises. Husayn b. Hachem se considère bel et bien sujet du Sultan, il ne se permet pas de renvoyer la même apostrophe de *muḥabânâ* par quoi il affirmerait sa prétention à l'égalité, c'est-à-dire la prétention, que bien des auteurs étrangers (3) lui ont prêtée, d'être un Prince, un Emir indépendant du Makhzen central, ayant créé un « Royaume du Tazerwalt » (4).

Il est vrai que pour la période antérieure à 1882, l'on ne dispose que d'une lettre de Husayn au palais, faisant partie du fonds documentaire d'Iligh (doc. 31). Dans celle-ci comme dans les autres, les termes employés sont sans équivoque : le Sultan est désigné par *Mawlânâ*, et Husayn se dit toujours sous l'obéissance et au service du trône pour finir par s'adjuger le qualificatif de serviteur.

A ce sujet il existe un récit oral très significatif selon lequel le secrétaire de Husayn aurait refusé de rédiger une lettre en termes non respectueux à

(3) ● 1788, VENTURE DE PARADIS : «Sidi Jahja commande en souverain la contrée de Tezaghalt » (p. 222).

● 1798, « *Mémoire anonyme du 19 messidor an VII* » (8 juillet 1798), MAE, CC, t.1, p. 10.

● 1830, « Renseignements recueillis à Tanger en décembre 1830 sur l'état des forces de terre et de mer et sur les revenus territoriaux de l'Empire du Maroc », SHA, Vincennes, 3 HI Maroc, BC. 3^e Son. 7. « ... Province de Haha : six tribus (payent) 160 quintaux (au Makhzen); Province du Sous où se trouvent Ste Croix (Agadir) et Taroudant, 700 quintaux; Province de Wad Noun et ses dépendances ne reconnaissent que l'autorité du prince Hichem (et) ne paient aucune contribution à l'Empereur; Tribu de Taznit située entre Acqah et Ourgerid, 5 quintaux... etc. »

● 1833, DELAPORTE, *Appendice au mémoire anonyme* (Paris, 28 août 1833), MAE, Mogador, CC, t. 1, fo 13 vo : « Sidi Hicham, le chef des peuplades indépendantes entre Wad Noun et le Maroc, a sa résidence ordinaire à Tellint ».

● 1834, Don Serafin E. CALDERON : « Le Bled Sidi Hécham, état libre et indépendant fondé en 1810 » (p. 47).

● 1846, Emilien RENOÛ : « L'Etat de Sidi Hechâm, actuellement reconnu, au moins de fait, par le gouvernement marocain... » (p. 378);

● 1847, Soulange BODIN, *Recherches sur les contrées méridionales du Maroc...* AE. France MD. Maroc t. 9 fo. 506 r^o « principauté indépendante dont le maître actuel est Sidi Houssein petit fils (sic) de Sidi Hicham... »

● 1853, DE MAISONNEUVE, *Lettre du 31.08. 1853 à Ministre de la Marine* (France) MD, Maroc t. 10 fo. 87 : « ... Sidi Hocoïn, Prince souverain d'une grande partie du Sous »;

● 1853, Anonyme, *Mémoire et Documents, Archives des Affaires Etrangères* Paris, Maroc t. 9, fo 94 r^o... « (Sidi Hecham) constitua au commencement du siècle, une sorte de pouvoir régulier... Sidi Ali, (son) fils aîné monta ensuite sur le trône... ».

(4) C'est le titre d'un petit ouvrage de L. JUSTINARD, Officier et agent de renseignement français à Tiznit en 1916.

Hassan khalifa au cours de la *harka* de 1864. Husayn en aurait-il vraiment eu l'intention, c'est fort improbable, mais la forte impression que sa puissance et son cortège exerçaient sur l'homme du commun, le rendait capable de toutes les extrémités.

On peut bien admettre que Husayn b. Hachem ait eu secrètement le désir de se rendre indépendant, qu'il ait pu le dire et l'afficher oralement dans les murs du château (5), voir même qu'il ait tenté de le faire, parfois avec succès, mais depuis ʿAlī b. Dumiʿa et son fils Muhammad défait par Mawlay ar-Râchid en 1670, les chefs de la Maison d'Iligh n'ont jamais publiquement — la correspondance en fait foi — fait sécession.

De sorte que la preuve par le protocole épistolaire permet d'affirmer que le *muḥabana* est, de la part du souverain marocain, un terme d'affection, de complaisance ou condescendant, appliqué à un personnage exceptionnel, ayant un statut un peu spécial certes mais considéré tout de même comme un sujet de sa majesté. Malgré cela, la correspondance, du fait même de la publicité dont elle fait l'objet (lecture en public), lorsqu'elle met en cause d'autres parties en plus du Palais et des Chefs de la Maison d'Iligh, demeure trompeuse d'une certaine façon par son contenu et par le non-dit. La politique des sultans envers Husayn a toujours été d'une extrême courtoisie (*mujâmalâ*), le rôle fondamental de la correspondance publique étant de maintenir la cohésion et l'allégeance, même aux moments les plus chargés de conflits. Les contradictions sont donc la plupart du temps étouffées et masquées. Elles le sont par ce canal seulement, car d'autres réseaux existent, notamment les messages oraux par l'envoi épisodique d'émissaires. Les correspondances échangées entre les grands personnages du makhzen éclairent sur ce point en mettant à jour les conflits. Elles nous présentent une autre image de l'attitude du Makhzen vis-à-vis d'Iligh. Le marabout devient alors un pivot de « *siba* », un personnage de mauvaise foi appuyant les ennemis du Makhzen et lui portant préjudice comme le souligne, une lettre de Muhammad IV à son fils Hassan : « Sache que le fait de demander aux tribus du Sûs de venir en aide à Dlimi, est un moyen de propager les troubles dans la région et de mettre à nu la situation du Makhzen. Husayn deviendra alors non pas opposé à Dlimi, mais au Makhzen. Les tribus du Sous sont rangées en *leffs*, celles qui voudront l'aider le feront même sans l'ordre du Makhzen, tandis que pour celles qui ne le voudront pas, cet ordre n'y changera rien. Dlimi constitue le bouclier (*daqqa*) du Makhzen là-bas, si on l'abandonne, Husayn le détruira et cela portera un dommage au côté makhzénien difficile à réparer, mais s'il est aidé, les troubles vont s'amplifier... »

La juste politique est donc d'inciter les tribus à la réconciliation et de sauvegarder les liens apparemment amicaux avec Iligh. Ces liens sont matérialisés non seulement par l'échange épistolaire mais aussi par d'autres procédés.

(5) C'est un conte, public et notoire, que rapporte Justinard, mais que l'on peut encore entendre aujourd'hui au Tazerwalt : Hassan 1^{er} aurait fait dire à Husayn : « je suis Hassanien » (c'est-à-dire je descends de Hassan b. ʿAlī le gendre du Prophète) à quoi le chef de la Maison d'Iligh aurait répondu : « Je suis husaynien » (c'est-à-dire je descends du frère de Hassan).

L'ÉCHANGE DE BIENS

Les grands de ce monde se font des petits cadeaux, cela entretient les bonnes relations. Les puissants offrent de quoi prédisposer favorablement les puissances auxquelles ils s'adressent.

Les souverains marocains — mais c'est vrai aussi dans bien d'autres Cours, dans la Chine traditionnelle par exemple — avaient le grand art politique, même si cela nous paraît aujourd'hui bien inconvenant, de faire attendre les visiteurs aussi grands soient-ils; jusqu'au point où ils apparaissent comme de simples sujets, ou comme des solliciteurs. Ces conditions réunies, le cadeau ne crée plus d'obligations à celui qui le reçoit. Même si l'on a tenté d'éblouir le destinataire, celui qui donne n'est plus sensé que se faire du bien à lui-même, c'est-à-dire de prévenir par l'offrande le courroux ou espérer une grâce. C'est au moins ce qui apparaît à la Cour, et c'est cette opinion là qu'il fallait frapper.

Entre le Tazerwalt et le Makhzen, il y a toujours eu des échanges de cadeaux. Dans quinze missives il est question d'hommages (*hadiya*) (6) expédiés par le chef de la Maison d'Iligh. Traditionnellement Iligh offrait des esclaves (deux par an), de l'ivoire, de l'ambre gris, de l'encens soudanais, plus rarement de la poudre d'or (*tiber*). Bien entendu on offre ce que l'on a de mieux, et le choix du cadeau vous classe. Ici il y a une ostensible affirmation de magnificence. Husayn b. Hachem rappelait par là qu'il avait une sorte de monopole sur des produits excessivement recherchés, ses hommages portaient sens.

Sans exactement y être tenu, il est de tradition pour le souverain de traiter largement les porteurs de cadeaux, de les éblouir par l'hospitalité dans les dépendances du palais, soit par des habits de cérémonie (*keswa*), soit par des objets ou de l'argent. Le numéraire, tout en récompensant matériellement, abaisse le statut de celui qui le reçoit, c'est une sorte de salaire. Dans la *hadiya*, le sous-entendu est que l'hommage est collectif, alors que la récompense au porteur est individuelle. En d'autres termes l'hommage doit apparaître comme le résultat d'un prélèvement quasi-fiscal ayant valeur d'allégeance apporté par le plus notable personnage du groupe venu en délégation; alors que la récompense est une sorte de commission couvrant les frais du port dû. Au total en effet, le souverain doit recevoir beaucoup plus qu'il ne donne.

La Maison d'Iligh a toujours soigneusement respecté d'envoyer régulièrement ses vœux d'allégeance et sa *hadiya*. On le sait par maintes lettres (7). Si Husayn b. Hachem n'est jamais allé lui-même au Palais, prétextant ses obligations politiques sur place, il a fait souvent porter l'allégeance et les étrennes par ses plus proches parents. Avant que son fils aîné Muhammad ne soit en âge de le faire, il fit porter les présents par son frère ʿAbdallah ou par l'un de ses cousins Amdâh et Belqasem b. Brâhim. Un refroidissement est sensible cependant de 1873 à 1881, années durant lesquelles la *hadiya* a été présentée par « un

(6) Sur la *hadiya* voir E.I. nouvelle série, p. 357 et 358 A et P. PASCON, 1975, p. 309 n° 43 et 637.

(7) Cela nous est connu surtout dans les réponses du Souverain qui désigne par leurs noms et par leurs titres les porteurs de vœux, d'allégeance et d'étrennes.

cousin éloigné » ou des délégués de tribus relativement anonymes. Lors même de la fondation de la ville de Tiznit par Hassan 1^{er} à quarante kilomètres à l'ouest d'Iligh, Husayn aurait pu venir lui-même, mais il trouva plus habile de se soustraire aux formes de l'allégeance sans pour autant refuser de reconnaître celle-ci. En envoyant son fils, il donnait des cadeaux, il faisait hommage, mais il évitait de subir les avanies des fonctionnaires et la condescendance royale.

L'ÉCHANGE DE SERVICES

En plus des cadeaux, on procédait aussi à un échange de services dans lequel les deux partenaires trouvaient leur profit. L'absence de rouages administratifs dans le Sous et l'impossibilité d'une action directe permanente du Maḥzen fait du recours à Iligh une nécessité.

Ce mécanisme présage déjà d'une intégration progressive de la maison par le pouvoir central et relève de l'embryogénèse de l'Administration politique dans les marches de l'Etat. La démarche essentielle attendue de Husayn est de jouer le rôle d'intermédiaire entre Bayrūk et le Makhzen afin d'empêcher la pénétration européenne sur les côtes. Pour cela, il devait user de son prestige auprès des tribus, de sa richesse et de sa force armée. L'appel est toutefois doublement significatif puisqu'en plus des Bayrūk, il vise à dissuader Husayn de toute entreprise similaire. Cette fonction de diffusion des directives sultaniennes dans la région apparaît aussi clairement dans l'appel au *jihād* lors de la guerre de Tétouan. Contre ces prestations, Husayn demandait un appui moral et matériel dans sa lutte contre les tribus rivales qui ne cessaient de nourrir les projets de reconquête du pouvoir au Tazerwalt par d'autres lignages de S.A.M. L'allégeance d'un côté suppose donc la reconnaissance de l'autre. Le concept de *siba* mérite de ce fait, d'être réexaminé plus profondément en dégageant les mécanismes d'intervention de l'Etat en zone insoumise. Quelles sont les limites de l'insoumission/allégeance et où commence la sécession ? Certaines données montrent que le problème est plus complexe qu'on ne le pense, c'est ainsi qu'à deux reprises, Husayn va jusqu'à solliciter l'envoi de la *Mehalla* en période de difficultés. Le fait est remarquable même s'il n'eut pas de suite, car à ce niveau, il devait se contenter d'une reconnaissance de la prééminence de son lignage et d'un appui symbolique contre les autres prétendants. Il était gratifié d'une autre façon, et notamment par l'octroi d'avantages économiques : concession d'un local à Essaouira, autorisations pour l'achat de soufre et surtout l'assurance de la sécurité pour les caravanes d'Iligh en route vers Essaouira, ainsi que la résolution par le *chraʿa* des différends qui surgissaient à l'occasion des pillages.

Autant d'atouts aux mains du Maḥzen depuis la fermeture du port d'Agadir. Le monopole commercial lui permet de contrôler le Sous non seulement du point de vue économique, mais aussi politique. La situation géographique d'Iligh plus au nord des Bayrūk la met plus à la portée du pouvoir central et l'incite à un dialogue constant avec lui. C'est ce facteur qui explique en partie l'octroi à Bayrūk d'une exonération des droits de douane alors que Husayn malgré ses menaces voilées n'en a jamais pu profiter.

Ainsi, la situation réciproque des deux parties : le Makhzen d'un côté et Iligh de l'autre, a permis la naissance et le développement d'un ensemble de relations à base d'échange de prestations, dans le cadre desquelles s'inscrivent plus tard sans grandes difficultés les relations politiques de maître à serviteur.

LA FORME DES RENCONTRES

Husayn b. Hachem qui a échangé plus de 130 lettres avec le Palais, n'a jamais rencontré personnellement les deux souverains sous le règne desquels il a vécu. Aussi, étudier la forme des rencontres pourrait paraître absurde. Pourtant le protocole des relations directes n'est pas un phénomène à n'étudier que dans leur extrême proximité. Si Husayn n'a jamais franchi l'Atlas vers le nord, Hassan 1^{er} par trois fois s'est approché assez du Tazerwalt pour avoir espéré tenir le chef de la Maison d'Iligh entre ses mains. Mais celui-ci à chaque fois s'est esquivé.

Que Husayn b. Hachem, chef de la Maison d'Iligh, ait pu correspondre quarante quatre années durant avec les souverains sans avoir parlé avec eux de vive voix, mérite d'être remarqué et examiné. Car il est fort probable que le dynaste du Tazerwalt souhaitait à la fois faire le voyage de Marrakech, et en même temps en redoutait les risques. Sans en détenir une preuve formelle, on peut rapporter quatre faits significatifs :

Une légendaire visite secrète

Il existe dans la tradition orale d'Iligh un récit fortement chargé de sens qui n'aurait pu être répété et véhiculé jusqu'à nous s'il n'avait pas eu de fondement dans les désirs et les phantasmes des chefs successifs de la Maison. Ce récit se rapporte à une prétendue visite incognito que Hassan, alors Khalifa de son père, aurait faite au château :

« C'était avant l'expédition d'Asserssif (1864). La remontée de la Maison d'Iligh inquiétait le Makhzen. Avant d'agir, le souverain voulait savoir à qui il avait à faire. Hassan khalifa profita de l'affluence au moussem d'Août pour se mêler au flot de pèlerins. Hachem, le réorganisateur du moussem, avait créé l'usage de recevoir les visiteurs les plus notables dans son château d'Iligh, et Husayn maintenait cette tradition. Celui-ci s'occupait d'accueillir ses hôtes, et de donner les ordres convenables aux esclaves chargés de les servir. Il ne se mettait lui-même à table, qu'après avoir reçu le dernier visiteur. Ce soir-là, avant de se retirer, il demanda au portier d'aller vérifier que personne n'était plus annoncé. Il y avait à la porte d'Imi n'Uguns, deux cavaliers déclarant venir de Marrakech, de fort bonne mine et montés sur de superbes chevaux. Husayn alla les accueillir lui-même, et, du fait de leur apparence, il dina avec eux.

« Ces personnages restèrent durant le repas très discrets, déclarant être des gens de grande famille originaire de Fès et intéressés par le commerce. Ils refusèrent de passer la nuit à Iligh, prétextant la forte chaleur prévisible dans l'étape du lendemain, préférant voyager la nuit puisqu'ils avaient déjà fait leurs dévotions à Sidi Ahmad ou Moussa. A quelques temps de là, Husayn reçut une lettre d'un coursier de Marrakech, signée de Hassan khalifa, lui décrivant exactement les circonstances de l'accueil, au point que Husayn ne put douter un seul instant de l'identité du visiteur. La lettre concluait que Husayn avait été un hôte magnifique, qu'il était un exemple rare dans le pays, et que par suite de cette entrevue secrète, un pacte tacite était maintenant scellé entre eux, quelles que soient les circonstances futures de leurs rencontres ».

Evidemment cette lettre n'a pas été trouvée dans les archives d'Iligh, quoiqu'on raconte qu'elle y a été. La légende de cette visite n'en est pas moins significative.

Magie et politique

Un deuxième récit rapporte une scène bien étrange :

« Alors que Hassan khalifa, lors de l'expédition, s'était avancé jusqu'à Asserssif, fort près de l'oued Oulghas qui était comme la frontière nord du Sous extrême (*Sûs al-Aqqa*), Husayn, après mûre réflexion, décida n'avoir aucun intérêt à s'opposer à l'avancée de Hassan, ni à le rencontrer, ni à l'accueillir. La seule solution qui lui restait, était de faire le vide, de se retirer vers le Sud. Il envoya sa famille dans les Ida ou Samlal (exactement dans les Ayt Ulili); les biens importants et pondéreux comme les grains, l'huile et le bétail furent portés dans les Ida ou Gougmar, exactement à Isguiwâr, et lui même se préparait à quitter Iligh avec sa bibliothèque et les choses les plus précieuses. Il était en train de faire charger les derniers mulets, quand deux *foqqara* vinrent frapper à sa porte, demandèrent à lui parler... Husayn fut très désappointé par ce contre-temps, et pensa même ne pas les recevoir. Mais sur leur instance en un tel moment, alors que tous ses proches savaient et avaient répété partout qu'Iligh fuyait devant le Makhzen, et sur le fait qu'ils se déclaraient être des devins, il finit par accepter de les entendre. Ils dirent à peu près ceci :

— Celui que tu veux fuir ne viendra pas ici ! Inutile de quitter Iligh, tu peux rappeler tes gens. Voici, nous le renvoyons avec ce bâton !

Et ils firent le geste de pousser leur bâton dans la direction du Nord. Husayn, troublé, décida de différer son départ de quelques heures pour éprouver les dires des deux *foqqara* qu'il garda cependant près de lui pour toutes occurrences. La nouvelle ne tarda pas à lui parvenir qu'en effet Hassan khalifa avait levé le camp et tournait le dos au Sous extrême » (8).

Le respect des Saints

Le troisième récit est connu, il a été rapporté notamment par Justinard (1930, p. 106) :

« Hassan 1^{er}, toujours lui, étant au bord de l'oued Massa (cours inférieur de l'oued Oulghas) veut savoir pourquoi les tribus du Sous extrême se retirent devant lui et l'évitent alors qu'il n'a que de bonnes intentions à leur égard, et qu'il vient seulement raviver la foi et repousser les interventions étrangères. Un prestigieux *agourram* lui répond très précisément : « Les gens de ce pays sont durs. Ils respectent leurs saints, et leurs saints ne veulent pas qu'on les opprime ! » Ce à quoi Hassan répond, s'agenouillant à même le sol, y ramassant la poussière entre ses mains et répandant cette poussière sur sa tête : « Moi aussi je respecte les Saints de ce pays, et je veux ce qu'ils veulent » Ces paroles sont données comme les dernières qu'il prononça avant de repartir vers le Nord ».

De l'inquiétude d'Iligh devant l'avancée du Makhzen vers le Sous extrême, et de son désir d'échapper à toute capture physique que des « rumeurs » déclaraient inévitables, nous disposons de quelques preuves écrites, notamment dans les lettres officielles scellées par Hassan 1^{er}. Le 14 septembre 1863, Husayn proteste des accusations lancées contre lui, et, le 6 janvier 1864, alors que Hassan 1^{er} se prépare pour son expédition, il dément les rumeurs selon lesquelles le souverain marquerait la moindre hostilité à son endroit. Mais plus remarquable

(8) On ne peut pas ne pas relever dans ce récit légendaire, allégorique, l'allusion à peine masquée au geste que fit Sidi Ahmad ou Moussa pour repousser les Turcs de Tanger à la demande du Sultan Sa'adite Mohammed Echeikh vers 1550.

est la lettre d'al-*ʿabūbī* à Hassan 1^{er} datée du 22 mars 1886 décrivant les préparatifs de Husayn pour fuir à Tindouf et chez les Tajakant du Sahara.

Mais le Makhzen finit par apprivoiser les chefs de la Maison d'Iligh, disons peut-être mieux, que ceux-ci ont fini par obtenir le maximum de ce qu'ils pouvaient espérer, au moins au regard du Makhzen : le maintien de leur pré-éminence officielle dans le Sous extrême jusqu'au décès de Hassan 1^{er}. Mais ils perdaient dans le même mouvement ce qui faisait leur force jusque là : le charisme et l'autorité morale sur les populations, qui découlent d'une position indépendante et autonome.

C'est par les fils que les premiers contacts physiques furent inaugurés (9). En 1882, Husayn envoie son fils aîné Muhammad à Tiznit faire allégeance en son nom auprès de Hassan 1^{er}, et celui-ci nomme Muhammad caïd du Tazerwalt et de quelques tribus alentour, c'est-à-dire de l'espace et des groupes sur lesquels Husayn a déjà un pouvoir personnel direct... Ainsi le fils aîné du chef de la Maison d'Iligh est devenu un serviteur de Sa Majesté, ce qui du point de vue historique est une nouveauté absolue puisque ces dynastes n'avaient jusqu'ici jamais revêtu de charges officielles. Quatre ans plus tard, c'est Hassan 1^{er}, revenu à Tiznit, qui envoie son fils Mawlay *ʿabd al-ʿAzīz* — c'est lui qui succéda à son père sur le trône —, faire ses dévotions à Sidi Ahmad ou Moussa et visiter Iligh. *Abd-al-ʿAzīz* n'a alors que cinq ans. Il arrive à Iligh entouré des vizirs de son père. On en parle encore ! Le fils de Muhammad, *ʿAli*, qui sera de 1917 à 1934 chef de la Maison d'Iligh, n'avait lui aussi que cinq ans. Leurs parents leur avaient fait s'échanger des cadeaux (10) et, habillés pareillement, s'en remettant à des jeux d'enfants, les deux maisons en quelque sorte jouaient à distance le respect mutuel.

LA CORRESPONDANCE ET LES INTERMÉDIAIRES

Si Husayn n'a pas rencontré en personne les sultans, il a par contre reçu leurs agents, les porteurs de messages, les chargés de mission. L'analyse des rapports de la Maison d'Iligh avec le pouvoir central ne peut ignorer cet aspect. Malgré la concentration des pouvoirs aux mains des souverains, l'élaboration des décisions et de la tactique politique faisaient intervenir les différents niveaux de la hiérarchie makhzénienne, ne serait-ce qu'au niveau de la collecte d'information. Dans le cas d'Iligh on remarque notamment l'existence d'une chaîne d'agents assurant le relais avec le Palais, la correspondance officielle n'est que le résultat feutré, discret, des tractations qui s'opèrent à travers cette chaîne. Un rôle privilégié revient dans ce cadre aux gouverneurs des régions limitrophes du Sous. En dehors même de la politique, la circulation des hommes et des marchandises dans le Sud à l'occasion de pèlerinages, de moussems ou de simples opérations commerciales, le contentieux qui pouvaient en résulter, nécessitaient

(9) Le fils joue un rôle d'otage dans un système d'allégeance, d'hommage et de dissuasion mesuré. De même avait fait le Goundafi (cf. P. PASCON, 1975; t. 1). On verra plus loin que Husayn proposera au gouvernement français d'installer un de ses parents en France « pour donner un gage » de fidélité à ses engagements.

(10) Cf. lettres des 25 mai, 7, 9 et 20 juin 1886.

l'établissement de relations entre Iligh et les gouverneurs de ces régions. La familiarité qui en résultait permettait au pouvoir d'exploiter ce canal à des fins de dialogue et de contrôle politique du Sous.

L'appareil Makhzénien avant le règne de Hassan 1^{er}, se prêtait de façon aisée à ce genre d'opérations par l'existence de caïds prestigieux, munis d'une grande autorité et d'une marge de manœuvre appréciable dans l'exercice de leurs fonctions.

La meilleure illustration de cet état des choses est fournie par les rapports suivis entre Husayn U Hachem et Hâjj °abdallah Ubihi. L'histoire a donné une image idyllique à ce sujet : pour couronner son amitié avec le caïd, Husayn lui aurait rendu une visite au cours de laquelle il fut reçu de façon grandiose. Les rapports avec Iligh vont d'ailleurs être, selon la tradition orale, à l'origine de la disgrâce et de la mort de Hâjj °abdallah.

Ce que l'on peut avancer, c'est que la percée de ce dernier dans le Sous jusqu'aux Chtouka, lui permet de rentrer en relations avec Husayn. Il va dès lors, servir d'intermédiaire entre le pouvoir central et Iligh. Ces liens allaient-ils aboutir à une véritable alliance comme le suggère Montagne sans appui documentaire ? Certains éléments permettent de penser dans ce sens ; grand caïd dans la tradition de son père dont les visées dépassaient le Haha pour atteindre le Sous, Hâjj °abdallah voit d'un mauvais œil la montée des chefferies dans cette région, notamment chez les Chtouka et les Huwwara, ces derniers s'alliant avec Mtougga contre lui. Ceci ne manque pas d'arranger Husayn afin d'affermir sa domination au sud de l'Ouadi Oulghas, il n'hésitera pas, à certaines occasions, d'offrir une aide militaire au caïd en difficulté notamment chez les Huwwara dirigés par la famille Bumehdi. Le maintien du Sous al-adna comme zone tampon était l'objectif visé par les deux parties. L'équilibre est ainsi préservé entre deux pôles, d'un côté un pôle Makhzen représenté par Ubihi et de l'autre un pôle quasi-autonome : Iligh. La *harka* de Hassan khalifa en 1864 semble opter pour une autre politique, l'intervention directe prend le pas sur la conciliation. Cet événement marque une nouvelle orientation dans les rapports du Makhzen avec Iligh et annonce les *harka* de 1882 et 1886. La politique de Hassan 1^{er} caractérisée par le fractionnement des wilayas en éliminant des personnages tels que Ubihi au profit d'agents de moindre envergure ne sera plus propice au dialogue continu. Husayn, chef d'une grande maison, reste très sourcilieux à l'égard des petits caïds « nouveaux parvenus » et ne pourra pas entamer avec eux des relations durables. D'autres pourront intervenir, notamment aux moments de crise : les °Ulémas.

En dehors de cet aspect, la complexité des relations d'Iligh avec le pouvoir se révèle encore par les appuis, les clients qu'elle avait au sein même de l'Etat.

Selon un récit rapporté par le chef actuel de la maison, lors d'une visite des gouverneurs du Sous au sultan à Moulay °abdala°ziz, Ba Hmad aurait retenu Muhammad b. Husayn à Marrakech l'empêchant de retourner chez lui. Un jour, alors que ce dernier était en pleine méditation au jardin de l'Aguedal, il fut interpellé par une négresse qui semblait le reconnaître et qui se mit à l'interroger en termes très respectueux sur les motifs de sa présence en ces lieux. Dès qu'elle en fut informée, elle se précipita chez sa maîtresse qui n'était autre que la mère du Sultan, lui demander d'intervenir auprès de son fils au

profit d'un caïd qui était en si bons termes avec le défunt Hasan 1^{er}. Ce fut fait et Muhammad put revenir dans le Sous grâce à la démarche d'une esclave qui avait été offerte par son père au Sultan.

Ce récit fondé ou imaginaire, ne paraît pas anodin, bien au contraire comme le montre la lettre de Driss b. Mekki à Husayn. Ce texte illustre un genre particulier de liens entre Iligh et le Makhzen. L'utilisation de termes tels que « notre Seigneur et maître » et « je suis toujours dans votre allégeance et dans votre amour jusqu'au jugement dernier » de la part d'un agent Makhzénien, d'un *Wassif* du sultan occupant une position importante, laisse perplexe. D'après Ibn Zaydane, ce personnage « était à la tête de l'armée makhzénienne, très respecté, et chaque fois qu'il se présentait au Palais, tous les membres de l'armée se levaient eu égard à sa position, personne d'autre ne se voyait attribuer cette distinction en dehors du Grand vizir ». Comment expliquer alors les liens privilégiés de Husayn avec un personnage si haut placé ? Une seule hypothèse nous paraît plausible, c'est que ce dernier provient d'un don d'Iligh au sultan. Le fait d'offrir en cadeau des esclaves au Palais est chose courante, surtout de la part des grandes maisons. Cependant, les esclaves offerts par Iligh sont des pièces de qualité ayant déjà acquies une certaine formation ou apte à l'acquérir, car elle se présente comme un des principaux pourvoyeurs de nègres acheminés par les caravanes à travers le Sahara. Cela est d'autant plus important que la correspondance de Moulay 'abderrahmane montre la difficulté d'acquérir des esclaves de ce genre, qu'il envoie chercher jusqu'en Alexandrie à des prix très élevés. Un esclave offert n'oublie pas ses anciens maîtres. Husayn avait donc par ce biais des appuis au sein du Makhzen.

LES RAPPORTS D'ILIGH AVEC LES EUROPÉENS AU XIX^e SIÈCLE

L'œuvre de Hassan 1^{er} dans le Sous extrême peut se résumer en une phrase : ramener les marches sud-ouest de l'Empire chérifien dans le giron économique du Makhzen. Non point que ce Sud pouvait être considéré comme dissident — la légitimité des souverains alawites n'y a jamais été vraiment contestée avant la proclamation d'El Hiba en 1911 — mais parce que le Sous était en train de montrer que l'allégeance politique n'impliquait pas nécessairement une soumission parfaite à ses conséquences fiscales, commerciales et financières. Or après 1850 le Makhzen manque gravement d'argent. Le coût de la modernisation devenue nécessaire de l'armée après la défaite d'Isly (1840), la dette extérieure suivant la récupération de Tétouan à l'Espagne (1860), la fermeture des routes de l'Est, du Touat avec l'occupation française en Algérie, l'importance de plus en plus grande de la fiscalité douanière dans le budget de l'Etat, font que le Makhzen devient fort sourcilieux à l'égard du commerce extérieur, et spécialement de celui pratiqué au Sahara.

Ce n'est pas une attitude nouvelle. Dès 1671 Mawlay ar-Rachid perçoit bien la nécessité de récupérer à l'avantage de la couronne, la route occidentale des caravanes transahariennes. En 1764 la création du port d'Essaouira (Mogador), suivi de la destruction de celui de Massa, de la fermeture du port d'Agadir (1765) et de son interdiction définitive aux navires étrangers en 1776 lorsqu'Essouira

est ouvert, montrent bien que le Makhzen désire se rendre maître du flux des marchandises d'Afrique noire qui transitent à travers le Maroc à destination de l'Europe. Mais ces mouvements de marchandises sont encore faibles. La demande européenne ne croîtra vraiment qu'après 1840.

L'attitude d'Iligh à l'égard des menées étrangères constitue évidemment un indicateur très descriptif, quoiqu'indirect, de ses relations avec le Makhzen. Malheureusement, à ce jour, nous ne disposons pas de la correspondance d'Iligh avec les puissances étrangères — en supposant même que ce dossier existe dans les murs d'Iligh. Nous en sommes donc réduits à quelques documents déjà connus des archives des affaires étrangères françaises.

Que la Maison d'Iligh ait désiré nouer des relations commerciales directes avec les puissances étrangères, c'est-à-dire sans passer par le port d'Essaouira et par les obligations douanières du Makhzen, c'est une certitude dont on donnera plus loin les preuves. D'ailleurs Iligh n'est pas le seul pouvoir local qui ait nourri cet espoir : Bayrouk, et Ma al-aynin plus au Sud ont fait de même, et ont en partie réussi, au moins quelques temps. Iligh situé immédiatement aux marches du système makhzénien, n'était pas le mieux placé pour en prendre résolument les risques. D'où la valse hésitation et les extraordinaires précautions prises par le Chérif du Tazarwalt dans ses contacts avec les agents étrangers.

Comme nous l'avons vu précédemment, Iligh pouvait à la fois manifester son allégeance politique et spirituelle au trône alawite et rêver de s'en rendre matériellement indépendant. Dans le même mouvement, les puissances commerciales du Sud ont tout tenté pour attirer les marchands européens sur leurs côtes difficiles, tout en s'en défendant auprès du Makhzen et en dénonçant les entreprises de leurs compétiteurs. Duplicité ou négociation ? Sans doute les deux à la fois ! Les tentations étaient trop vives pour ne pas faire tomber les préventions et la crainte des rétorsions makhzénienes. D'un autre côté le Makhzen ne pouvait pousser trop loin le risque de provoquer des sécessions.

Ce qui éclaire le mieux l'ensemble du système c'est la question du monopole du commerce extérieur. Le Makhzen, comme tout Etat, a toujours tenu à ce monopole comme on l'a vu avec la migration du principal port du sud, d'Agadir à Essaouira, et les expéditions de Hassan 1^{er} en 1882 et 1886 dans le Sous extrême n'avaient d'autres objectifs que de réaffirmer face aux puissances étrangères la souveraineté marocaine sur ces terres et vis à vis des populations du sud, l'interdiction de relations directes avec l'étranger.

Les maisons commerciales du Sud (Bayrouk et Iligh pour ne parler que des plus fortes) de leur côté ont plusieurs fois menacé de rompre ce monopole makhzénien en prenant des contacts avec les marchands européens, tout en demandant au Makhzen de leur accorder des facilités à Essaouira (affectations de locaux de commerce) et plus précisément la réduction des droits de douane (11).

(11) Cf. BEAUMIER, « *Note sur le commerce à Mogador* », 11 décembre 1848, MAE, CC Mogador, t. 3 p. 78 : « Sidi Beyrouk a demandé et obtenu (de l'Empereur = Sultan), il y a environ un an de toucher les deux tiers des droits de douane des marchandises d'exportation de son pays qu'il continuera, dit-il, moyennant cette concession, à envoyer vendre à Mogador au détriment de son port dont il ajourne

En effet la condamnation générale des relations avec les Infidèles était d'autant plus difficile à évoquer puisque depuis Mawlay Abderrahman le Makhzen ne répugnait nullement à celles-ci, qu'il en tirait de gros bénéfices, et que les Ulémas consultés sur ce point avaient, comme toujours, suivi les « injonctions du Palais ».

L'affaire revenait donc trivialement, soit à un partage du résultat au port d'Essaouira, soit à une mise en question de l'unité du pays. Le Makhzen ne pouvait accepter la seconde éventualité (non point seulement peut-être pour les raisons que nous considérerions aujourd'hui) — mais surtout parce qu'elle aurait été la ruine des revenus douaniers; ou en tout cas un fort effondrement de ceux-ci. Aussi, confronté à cette grave situation, Hassan 1^{er} a mobilisé tous ses moyens et a réussi à contenir, jusqu'à son décès, les tentatives européennes sur la côte du Maroc. Les archives d'Iligh, et d'autres documents européens, permettent de mieux s'en rendre compte aujourd'hui.

LES TENTATIVES D'ILIGH EN DIRECTION DE LA FRANCE

Nous disposons des preuves que par deux fois au moins, la Maison d'Iligh a tenté (en vain) d'établir des relations directes avec le gouvernement français dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Au début de l'année 1853, Jules Altaras, de la maison de commerce Beaumier, Altaras et Cie de Marseille, reçoit à plusieurs reprises à Essaouira un envoyé de Husayn b. Hachem qui, verbalement, lui communique le désir de son maître d'obtenir une reconnaissance formelle du gouvernement français afin de faire bénéficier celui-ci d'un monopole du commerce au sud de Mogador. Pressé par cet agent d'Iligh, et quoique ne détenant pas le moindre texte de la main de Husayn, Jules Altaras saisit son directeur, — Jacques Altaras, à Marseille qui adresse une lettre au Directeur du Département du Levant aux Affaires étrangères à Paris :

« Sidi Hussein qui commande actuellement ce pays, manifeste le désir d'entrer en relations directes avec la France. Il a déjà à plusieurs reprises écrit à Monsieur Jules Altaras, agent de notre maison à Mogador, pour lui proposer d'envoyer un navire au golfe de Sainte Croix ou Agadir, avec des marchandises convenables pour son pays, et il s'engageait de lui donner en retour des produits de son sol, car aujourd'hui il est obligé de se pourvoir à Mogador et d'y envoyer ses produits à la vente, le tout étant frappé des droits énormes, tant à l'entrée qu'à la sortie. L'intention de ce chef serait d'envoyer un de ses parents résider en France pour donner un gage de son bon vouloir, mais avant d'agir, il voulait être fixé sur les dispositions du gouvernement français à son égard. L'acceptation de la proposition de Sidi Hussein me paraissant de nature à favoriser l'établissement des relations commerciales de quelque importance entre la France et le Sous, je vous serais obligé, Monsieur le Directeur, de vouloir bien me faire connaître l'opinion que vous vous serez formée à ce sujet.

« Les monopoles dont sont frappés les plus importants produits du Maroc portent un tort immense à notre commerce, et si l'empereur Moulay Abdelrahman voyait ouvrir
(suite de la note 11)

l'exécution. Or le Cheikh Beyrouk a un voisin, Sidi Houssein b. Sidi Hachem, indépendant comme lui, et plus puissant assure-t-on. Son correspondant de Mogador (Jules Altaras) disait l'autre jour à quelqu'un (lui-même ?) : « mon maître va demander à l'Empereur les mêmes avantages que ceux accordés au cheikh Beyrouk, et s'il ne les obtient pas, il ouvrira un port ! ».

les ports du Sous, il deviendrait probablement moins exigeant, et il accorderait peut-être quelque liberté au commerce dans la crainte de voir les produits des États qui lui sont encore soumis, prendre la voie de Sous pour s'exporter; nos relations avec ces parages pourraient se relever de l'abaissement où elles tendent à tomber à la suite des mesures ineptes du gouvernement marocain »... (12).

L'affaire est prise au sérieux, puisque le capitaine de vaisseau, commandant la station du Tage qui contrôle, pour le Ministère de la Marine, la côte marocaine, écrit le 31 juillet 1853 au Ministère des Affaires étrangères :

« Sidi El Hocein... demande à être reconnu par l'Empereur Napoléon Prince souverain du Sous... Il exprime le besoin d'avoir des armes, et surtout quelques pièces d'artillerie de montagne et de campagne : il est prêt à les acheter. Il veut s'emparer d'Agadir, ouvrir exclusivement ce port au commerce français, ou, si nous l'exigeons, le conservant fermé, mais sous sa puissance, nous ouvrir tel autre point de la côte, compris entre Agadir et l'oued Noun... Il nous propose à très bas prix les produits du Maroc, du Sous et de l'Afrique centrale en échange de ceux de notre industrie »... (13).

L'auteur de cette lettre examine avec beaucoup de circonspection les avantages et les inconvénients de la proposition d'Iligh. Il ne manque pas d'apprécier l'intérêt qu'il y aurait pour le commerce français d'échapper aux fortes taxes douanières d'Essaouira, mais il doute de la capacité de Husayn de se rendre indépendant et maître du Sous et en même temps « qu'il ait assez de sagesse pour désirer la suzeraineté d'un souverain chrétien, quelque grand qu'il le sache »; il conclue en rappelant « la nécessité d'un traité avec la présence de la force matérielle française, pour ne pas tomber dans les inconvénients du traité avec Beyrouk » (14), tout en signalant qu'un « agent anglais à Lancerote risque de prendre contact avec Hocein » (fo. 97).

Le gouvernement français ne donnera pas de suites concrètes à cette première tentative d'Iligh. Le Ministre explique à De Maisonnewe :

- « 1) Sidi Hocein n'a pas de port pour l'écoulement de ses produits;
- 2) Les hautes questions de politique générales conseillent de réserver Agadir pour l'avenir;
- 3) Il n'y a pas lieu de devancer le commerce : il faut le suivre. Que nos négociants établissent des relations avec le Sous, alors ils auront des intérêts à protéger, le gouvernement s'occupera d'eux;
- 4) Sidi Hocein a besoin d'une force matérielle. On ignore quels rapports réels il a avec ses sujets, ses sentiments pour la France, ses réelles prétentions, la valeur de ses promesses;
- 5) Il faut poursuivre études et contacts, mais sans donner lieu au moindre incident avec le Sultan du Maroc... » (15)

Un quart de siècle plus tard, il semble que le même Husayn ait fait une deuxième démarche en direction de la France. Au début de l'année 1877, un certain Bou Médian ben Ali, demande à voir le chef du Territoire de Tlemcen

(12) MAE, M et D., t. 10 (1848-1882), f° 45 et r° et v°. Paris, 11 mars 1853.

(13) *Idem*, f° 96.

(14) Sur l'affaire Beyrouk et le traité ratifié le 16 septembre 1840, cf. MAE CC t. 1, f° 359. On note la même hésitation chez Beyrouk : f° 360 « PS. Le cheikh a fait effacer dans l'article 2 de l'original du présent traité une phrase qui avait rapport à l'Empereur du Maroc et qu'il avait d'abord désiré qu'on y renferma. Cette phrase était ainsi conçue : « Si le Sultan Mouley abd el Rahman venait aussi à déclarer la guerre au cheikh, il prierait la France de lui envoyer les troupes nécessaires à sa défense ».

(15) MAE., M et D, t. 10, f° 92 et 97.

en Algérie. Il est présenté au Général commandant la subdivision auquel « il déclare être envoyé par le chef de la province marocaine du Sous, Si El Haoussin ben El Hachemi, pour offrir à la France de s'allier avec elle contre le Sultan Moulay Hassan qui projetait une agression contre l'Algérie ». Le Général reste sur ses gardes. Il place Bou Médian sous surveillance à Oran. Puis l'expulse d'Algérie vers Tanger en l'adressant au ministre plénipotentiaire français en poste dans cette ville avec une demande d'éclaircir l'affaire. La recherche est confiée au chef de bataillon Strohl, qui est désigné en mars 1877 pour accompagner le Ministre de France au Maroc, et celui-ci fait son rapport le 4 juin de la même année (16). Il confirme que Bou Médian est bien un notable du Sous, qu'il est réellement le khalifa de Husayn b. Hachem à la tête des Ayt Ba Amrane, c'est-à-dire de la tribu côtière dont il faut s'assurer pour toute intervention dans le Sous extrême. Mais la suite à donner reste évasive, et, semble-t-il, l'affaire s'arrêtera là.

LA PROTECTION ALLEMANDE

Dès 1880 les Allemands songent sérieusement à s'établir dans le Sous et l'expédition manquée de Jannasch en avril 1886, alors même que Hassan 1^{er} se trouvait à Tiznit, visait à l'établissement de solides relations commerciales en un point situé entre le Dra et Tarfaya (P. GUILLEN).

Oscar Lenz (1886) en Avril 1880, de passage au Tazerwalt, quoique muni d'un sauf conduit du Souverain marocain, avait été très mal reçu par Husayn et n'avait guère apprécié son hôte, tout en reconnaissant son pouvoir dans le Sous extrême.

En 1903 et 1904, l'Allemagne avait envisagé de revendiquer le Sous dans le partage colonial du Maroc qui se préparait. Nul doute qu'elle s'était au préalable assuré le concours de notabilités locales au premier rang desquelles la Maison d'Iligh ne pouvait ne pas avoir été considérée comme un des véhicules locaux de son influence.

On sait par Bourguignon (17), rapportant un message de la Résidence générale d'Avril 1913 que le nom du chef de la Maison d'Iligh était porté sur les listes de protection allemandes. Les Renseignements militaires demandent des explications; à quoi Bourguignon répond :

« Sidi Mohammed, le chérif du Tazerwalt, ne s'engage pas aveuglément dans tel ou tel soutien, mais entretient des relations avec tout le monde, et aide les étrangers, notamment les Allemands, dans leurs recherches de minerais... D'après les informateurs indigènes, le chérif aurait obtenu la protection française il y a une dizaine d'années (1903). (... Pour ce qui est de la protection allemande) nous n'avons pu éclaircir ce point. Peut-être s'agit-il de Sidi Ali, fils du chérif, qui songea l'an passé (1912) ainsi qu'Abdeslam Jerrari, après le désastre de Sidi Bou Othman (18) à solliciter la protection allemande, et qui aurait donné suite à ce projet... ».

(16) *Le rapport Strohl* est un ouvrage de 154 feuillets conservé au Service Historique de l'Armée à Vincennes, Maroc, 3H1.B. 3^e S^o. C. 23. L'affaire Bou Médian est traitée dans les pages 107 et 108.

(17) SHA, Maroc, 3H581, doc. du 31.07.1913.

(18) Défaite d'El Hiba devant la colonne du colonel Mangin.

Dugard (1918) nous apprend qu'en 1914, le chef de la Maison d'Iligh ne figure plus sur les listes allemandes; il semble qu'à la veille de la guerre un grand nombre de noms aient été supprimés.

Quand et dans quelles circonstances la Maison d'Iligh a-t-elle pris la protection allemande ? Des recherches récentes dans les archives de Berlin et de Postdam n'ont pas encore permis d'y voir très clair. On sait, par la tradition conservée au château, comment Iligh a définitivement abandonné la protection allemande. Le récit qui m'en a été fait est le suivant : Muhammad mourut quelques temps avant que le Goundafi soit nommé Khalifa à Tiznit et 'alî lui succéda. Muhammad avait comme secrétaire un esclave de confiance, qui s'était plusieurs fois vivement opposé à 'alî et, au décès de son maître, cet esclave se sauva du château et se réfugia chez le Caid Jirrârî ennemi héréditaire d'Iligh. Il informa le caid Jirrari entre autres choses de la protection allemande dont disposait la Maison d'Iligh, alors que l'on savait pertinemment dans le Sous que la France et l'Allemagne était en guerre, que l'affaire Probst agitait les esprits et qu'un agent français (L. Justinard) venait de s'installer à Tiznit avec un appareil de TSF. A la demande du Jirrârî et pour authentifier ses déclarations, l'esclave décrivit exactement où et comment était conservé le diplôme de protection allemande. Ces informations furent communiquées à l'agent français qui demanda au Goundafi de résoudre le problème. Celui-ci était lié depuis fort longtemps à la Maison d'Iligh. Il invita Ali à se présenter à Tiznit et le mit au courant des informations que l'agent français avait sur ses relations avec les Allemands. Il lui fit considérer le peu d'intérêt de celles-ci et la nécessité de choisir plutôt la France. Pour résoudre le problème posé, il lui demanda d'apporter à Tiznit le diplôme de protection que le Goundafi remettrait lui-même à Justinard contre une absolution complète de la Maison d'Iligh pour ses alliances passées.

LE MAKHZEN, LES TRIBUS ET ILIGH AU XIX^e SIÈCLE

Les tribus du Sous extrême étaient engagées dans un quadruple système de relations politiques : avec le Makhzen représenté localement par des agents assez pâles; avec la zaouia de Sidi Ahmad ou Moussa; avec les Chefs des grandes maisons commerciales d'Iligh et de Bayrouk; enfin entre elles. A quoi on pourrait ajouter les commerçants étrangers débarquant épisodiquement sur les côtes. On ne peut réellement bien comprendre l'économie et la politique des différents protagonistes dans la région, si l'on réduit en quoi que ce soit cette constellation d'intérêts à la fois complémentaires et compétitifs.

La stratégie du Makhzen a été depuis fort longtemps (et toujours) de résoudre cette complexité du jeu en tendant vers un pur dipôle sujet/Etat par absorption, soumission et mise à son service des forces politiques locales au nom de l'unité des Musulmans nécessaire à la grandeur de l'Islam.

Dans la période considérée, ni Mawlay Abdarraḥman, ni Sidi Muhammad son fils, ni même Hassan 1^{er} le plus actif et le plus fin politique, ne pouvaient avoir la prétention d'aller très loin dans ce sens. Ces trois souverains s'en tinrent à poser les bases d'une future hégémonie, mais sans trop croire à la possibilité

d'une réalisation immédiate. Les nominations d'agents, de caïds dans différents lieux du Sous extrême, la construction de qasba, obligeaient à peine les tribus et les maisons commerciales à respecter les apparences d'un pouvoir séculier lointain et à éclipse, tout en reconnaissant la légitimité du Souverain en titre à conduire la communauté musulmane. Les représentants du Makhzen, souvent isolés dans leurs postes, ne pouvaient aller au-delà du simple témoignage de ce qui se passait sous leurs yeux; ils ne pouvaient guère faire autre chose que du renseignement.

Le développement de l'autorité makhzénienne prend de ce fait une allure particulière. L'installation du système se fait de façon progressive, il fallait d'abord habituer les esprits à cette présence, en implantant des agents, en intervenant dans les réseaux classiques notamment par la prise en mains de l'arbitrage des conflits intertribaux.

Deux ligues s'opposent dans la région, celle des Guezzoula et celle des Ahogga. Tour à tour, le pouvoir central lointain tente d'agir par l'intermédiaire de cette opposition en appuyant un parti contre l'autre. G. Ayache en dégageant un des autres modes d'intervention dans les zones soumises qui consiste dans l'arbitrage, a négligé l'autre face qui est justement l'opposition. Telle a été la tactique d'Aghennâj luttant contre Hachem en usant de l'appui du *leff* opposé.

En outre, le Makhzen tente d'agir au sein d'un même *leff*, par l'intermédiaire d'un de ses agents ou d'un allié potentiel. Le cas des Guezzoula le montre bien : trois maisons en constituent les piliers : Iligh, Tamanart et Bayruk de l'ouad Nûn. Une seule parmi elles est au service du Makhzen, mais elle ne fait pas le poids. De ce fait Husayn, allié mais aussi concurrent des Bayruk, est tout désigné pour faire pression sur lui et l'empêcher d'établir des relations commerciales avec les Européens.

L'omniprésence de l'autorité makhzénienne dans les régions centrales liée à l'action dissolvatrice de la pénétration marchande extérieure ont accéléré la destruction des structures communautaires.

Le développement de l'autorité caïdale affaiblit de façon notoire le pouvoir des notables et de la jmaa. Le Sous est au XIX^e siècle relativement épargné par ces deux phénomènes, la distance de l'autorité rendant difficile le recouvrement des créances et s'opposant de ce fait à une pénétration marchande importante. D'un autre côté, l'éloignement du pouvoir central l'oblige à faire appel aux notables afin de dégager un consensus dans la région, ceci lié à l'opposition des *leffs* rend plus difficile la montée d'une autorité unique au niveau de chaque tribu, une fraction dominée pouvant toujours changer de camp pour renforcer sa position.

Toutefois, malgré cette vivacité des traditions communautaires, on observe la montée des Chefferies le long du XIX^e siècle. Cette montée sera encouragée et légitimée par l'attribution des titres de caïds lors de la *harka* de 1882. Ce système caïdal tenu à bout de bras reste relativement fragile en comparaison de celui du Haouz pour les multiples raisons déjà évoquées. A l'occasion du retour de Hassan 1^{er} en 1882 et 1886, vers sa capitale, comme à l'occasion de sa mort, on assiste à des révoltes contre les Caïds dont ne sont épargnés que ceux dont l'assise se

trouve plus ancienne, et hors de la légitimité makhzénienne. On est en présence d'un système en équilibre instable dont les progrès sont à chaque fois suivis par des reflux. C'est ce qui explique que l'installation de l'autorité s'adapte par nécessité aux données politiques de la région. Les agents du Makhzen ne disposant pas d'un armement important ne peuvent asseoir leur domination qu'en faisant appel à leur *leff*, c'est ainsi que l'ancien système continue de subsister. Au lieu du dipôle sujet/Etat ou tribus/Etat, c'est-à-dire d'une autorité unifiée, cimentée, face aux tribus, les caïds ne sont que des chefs de clan opposés les uns aux autres selon les divisions ancestrales. Cette organisation compliquée demeurait incompréhensible aux gouverneurs des régions centrales délégués par les sultans afin de veiller à l'application des directives dans la région.

Cette situation bien perçue par Hassan 1^{er} le pousse à recourir aux forces ayant une assise durable et indiscutée, et notamment à Iligh.

On a vu précédemment comment le Makhzen établit ses relations avec les grandes maisons commerciales. Sa stratégie a été d'exploiter les divisions occurrentes entre les héritiers, d'en choisir un désireux de faire le jeu du pouvoir central chaque fois que le chef de la Maison prenait ses distances avec le Makhzen.

Avec les Zaouia, le Makhzen a toujours pris grand soin d'en respecter les privilèges et il ne se passa pas d'années sans que le Palais n'y envoyât des émissaires pour porter ses vœux, ses offrandes et probablement aussi pour y prendre le pouls politique du sud et du Sahara.

Quant aux tribus, elles étaient tentées de jouer entre ces trois protagonistes en vue de régler à leur avantage les différends qu'elles avaient entre elles. Les observateurs étrangers (Lenz, Delaporte...), mais aussi les modernes (Laroui, Hammoudi...), ont trop souvent confondu l'autorité des grandes Maisons et celle des Zaouia. L'analyse des textes montre au contraire une forte distinction entre un respect quasi général des tribus en direction des zaouias et du système des œuvres qu'elles y entretenaient, et un fort désir de contenir les grandes Maisons dans un pôle purement commercial et bancaire.

Pour nous en tenir à Iligh, on remarquera au contraire, que cette Maison tentait de jouer au sein des tribus le rôle politique d'un Etat sans en avoir les prérogatives, ni la légitimité. Ainsi il semble avéré qu'Iligh ne levait point d'impôt, la prière n'était pas dite en invoquant le nom de son chef, et elle n'intervenait pas militairement au sein des tribus pour d'autres motifs que la poursuite du brigandage individuel la concernant. Mais Iligh pratiquait la conciliation, assurait les garanties de sécurité et percevait des amendes sur les délinquants et à l'occasion des ruptures des accords de paix intertribaux. En somme la Maison d'Iligh appliquait sa justice au nom du droit, mêlé de *chra'a* et de coutume, au moyen d'une milice propre (19), sans s'immiscer outre mesure dans les relations entre les tribus pour autant que celles-ci ne la menaçaient pas.

(19) Les auteurs étrangers et la tradition orale d'Iligh font mention d'une nombreuse troupe noire de fantassins. Il existerait un document dressant la liste des *mudd* (mesure de grains) distribués à la troupe du temps de Husayn et qui s'élèverait à 700 rations, je n'ai pu à ce jour voir ce document.

Nous ne soutiendrons pas jusqu'au bout cette thèse, qui est celle qui transparait dans les correspondances officielles et qui peut paraître en somme ce que la Maison d'Igh voulait faire connaître au Souverain. Pour s'assurer mieux de la réalité, il faudrait encore avoir accès aux et dépouiller les milliers de lettres échangées entre Igh, les tribus et les chefferies locales...

Mais on serait loin d'avoir fait le tour du problème, si l'on ne s'avisait encore des demandes répétées du Makhzen à destination d'Igh pour voir celle-ci intervenir, au nom du Souverain, pour amener les tribus belliqueuses à la paix (20). En somme sans avoir pu nommer le chef de la Maison d'Igh comme caïd jusqu'en 1886, le Makhzen a toujours feint de le considérer comme tel et de lui faire jouer — à bénéfices politiques et financiers partagés — le rôle de délégué du Palais pour l'ensemble du Sous extrême, par dessus la tête de caïds et d'agents formellement nommés mais trop marginaux pour être efficaces.

DIFFÉRENDS ET CONCILIATION

Une bonne cinquantaine de lettres sont relatives aux troubles tribaux sous les termes courants de *fitna*, *fûda* (désordre) alors que le mot *siba* (dissipation, anarchie), ne se rencontre que deux fois dans les correspondances. Il semble que *siba* appartenait plutôt au vocabulaire dialectal. A propos de ce concept de *siba*, le champ sémantique de l'histoire est aujourd'hui piégé. Sous prétexte de ce que l'histoire et la politique coloniales ont fait de la *siba* une dissidence, opposant un espace où le Makhzen était maître d'un autre où il ne l'était pas, certains historiens marocains en viennent parfois à nier l'existence du phénomène de la *siba*. Il faut tenir une position sur ce point rigoureuse : la guerre civile a été un fait largement répandu à la fin du XIX^e et au début du XX^e. Les tribus, les petits chefs avaient des armes, le Makhzen n'avait pas le monopole de droit et de fait de l'exercice de la violence. Depuis la tentative de Moulay Ismaïl de désarmer les tribus, bien du temps est passé...

Les forces d'intervention chérifiennes ne constituaient pas réellement une armée au sens moderne du terme et quoique le souverain pût réunir, autour d'un noyau de métier, des forces organisées d'intervention plus ou moins régulières, le plus souvent dominantes face aux rébellions possibles, il n'en reste pas moins que l'armement, les fusils, la poudre, les balles, les chevaux et les hommes déterminés pour contester violemment l'autorité temporelle du souverain, existaient potentiellement sur tout le territoire.

Il ne nous échappe pas qu'en tous temps et tous lieux, le monopole total et absolu des armes entre les mains d'un Etat central n'existe pas. Il y a cependant une différence de nature entre la situation du Maroc au XIX^e siècle et ce que l'on connaît du Maroc d'aujourd'hui.

(20) La paix d'abord comme l'explique excellemment Hassan 1^{er} dans ses lettres parce que « c'est le rôle du chef d'amener la paix entre les musulmans » ensuite parce que ces tribus doivent être en paix entre elles pour affronter unies les menées des infidèles et des commerçants étrangers. Enfin, mais ce n'est pas dit, il vaut mieux verser le surplus au titre des impôts canoniques et des impôts exceptionnels plutôt que de les détruire dans une guerre civile.

La dissidence, la révolte ou la *siba* comme on voudra, n'était probablement pas la rupture définitive et sur tous les plans de groupes politiques (tribus ou autres) d'avec le souverain. Il doit être admis, souvent, qu'en définitive ces groupes cherchaient davantage à échapper à l'impôt excessif, aux exactions insupportables ou à la tyrannie discutée d'un serviteur du souverain au nom duquel il sévissait. On a vu bien souvent un chef de la rébellion stipuler fermement ne pas remettre en cause sa soumission au sultan, mais refuser de reconnaître tel fonctionnaire comme intermédiaire. Derrière ce langage se dissimulait sans doute une subtile distinction entre d'une part l'autorité spirituelle reconnue et ce qui légitimement en découlait du point de vue du prélèvement canonique (*°achour, zakat*) et d'autre part, l'autorité temporelle représentée localement par l'acquéreur contesté d'une charge vénale, qui voulait recouvrer rapidement ses frais et s'enrichir au moyen d'exactions jugées illicites (*khars, mouna, frida, koulfa*, etc.).

Comment définir les catégories, alors dans le champ du possible, comme les troubles, la jacquerie, la fronde, l'insoumission, la dissidence, la rébellion, le soulèvement ?

Les serviteurs du Makhzen cherchent à prouver que la dissidence est une hérésie (*hizb ech-chitan*) et va bien au-delà d'une simple résistance aux abus du caïd; les révoltés déclarent être soumis au souverain mais refuser les excès des fonctionnaires. Quand la *mehalla* chérifienne intervient pour réduire la sédition il est certain que d'autres stades peuvent être alors franchis allant jusqu'à l'insurrection, tout est dans les occasions du moment et dans le rapport des forces.

Vu du côté du Makhzen les tribus sont fidèles, sages, désireuses du bien et respectueuses de la voie droite. Ce sont des insensés (*sufaha*), des infâmes, des dévoyés (*fusâd*) qui, détournent quelques ignorants, constituent un petit groupe dissident, — parti du diable (*hizb âš-šitân*) — et jettent les tribus dans le chemin du désordre.

Alors les tribus se soulèvent une à une, faisant jouer le système des *leffs*, des alliances en damiers qui peu à peu font prendre feu au Sous tout entier.

Il revient aux personnes sages, animées de bons sentiments, respectueuses de l'Islam et du bien-être des musulmans de blâmer ces insensés, d'isoler les ignorants des corrompus, de découvrir les motifs profonds de leurs ressentiments, d'agir de manière à éteindre la matière de leurs différends et de les amener à se réconcilier par un pacte formel de paix (*solh*) dressé par des arbitres de telle façon que toute cause de frottement disparaisse. Quant aux facteurs de trouble, s'ils ne viennent pas d'eux mêmes à récipiscence et se retrouvent isolés des troupes qu'ils avaient soulevées, il faut alors s'en emparer (cf. lettre du 2 mars 1894).

Ce sont les savants (*°ulama*), les éminences (*chorfa*), les marabouts (*murabtin, agurrâm*), les notables, les gens de vertu et de religion qui sont d'emblée responsables de ce travail politique permanent.

Mais la confusion entre opposition politique et hérésie dans les propos des agents du Makhzen nous semble avoir des conséquences excessives, dans le seul but de provoquer les sanctions les plus extrêmes du souverain. En quelque sorte ces agents débouchent sur le même résultat conceptuel que le discours colonial confondant *siba* avec sécession nationale pour ceux-ci, et sécession politique pour ceux-là. La réalité est probablement plus subtile.

BIBLIOGRAPHIE

- CALDERON Don Serafin E. — *Manuel del oficial en Marruecos*. Madrid, 1834.
- DUGARD (Henri). — *La conquête du Maroc. La colonne du Sous, janvier-juin 1917*. Paris, Perrin 1918.
- GUILLEN (P). — *Le Maroc et l'Allemagne*. Paris, PUF.
- HAMMOUDI (Abdallah). — « Aspects de la mobilisation populaire à la campagne vus à travers la biographie d'un mahdi mort en 1919 », in *Islam et politique au Maghreb*, CNRS, 1981.
- JANNASCH. — *Die Handels expedition 1886*. Berlin, 1887.
- JUSTINARD. — *Les Aït Ba Amran, Villes et tribus du Maroc*, vol. VIII, Paris, 1930.
- JUSTINARD. — *Un petit royaume berbère, le Tazerwalt. Un saint berbère Sidi Ahmed ou Moussa*. Paris, réédition Maisonneuve, 1954.
- LAROUÏ (Abdallah). — *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*. Maspéro, Paris, 1977.
- LENZ (Oscar). — *Timbuctu*. Trad. fr., Paris, 1886.
- MIEGE (J.L.). — *Le Maroc et l'Europe*. Paris, 1961.
- PASCON (P). — *Le Haouz de Marrakech*. Rabat, 1975.
- PASCON (P). — « Sigillographie marocaine. I. Empreintes de validation des souverains «alawites», in *Hespéris-Tamuda*, vol. XVII (1976-1977).
- RENOU (Emilien). — *Description géographique de l'Empire du Maroc*. Paris, 1846.
- VENTURE DE PARADIS. — *Itinéraires de l'Afrique septentrionale*, 1788., réédité à Paris en 1844.